

war propaganda. The campaign conducted by the imperialist press was directed not only against the USSR but also against the United Nations themselves and against all the peoples of the world. He therefore called for the adoption of the Yugoslav delegation's resolution.

The meeting rose at 6 p.m.

SIXTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Saturday, 25 October 1947, at 3.15 p.m.*

Chairman: Mr. O. LANGE (Poland).

31. Discussion of recommendations to be made for the prevention of the dissemination of slanderous statements which are harmful to good relations between States (documents A/C.3/162, A/C.3/180, A/C.3/182 and A/C.3/189)

Mr. DE MARCHENA (Dominican Republic) said his delegation would vote against the Yugoslav proposal because the principle of freedom of the Press was inviolable in his country, being inscribed in the Constitution. He was in full agreement with the views expressed by Mrs. Roosevelt at the previous meeting of the Third Committee. Moreover, since the provisional agenda of the International Conference on Freedom of Information had been approved by the Economic and Social Council¹ and also by the Third Committee at its sixtieth meeting, the Yugoslav resolution did not fall within the competence of that Committee, particularly since it was substantially the same as the USSR resolution which had already been rejected. He was opposed to the substance of the Yugoslav draft resolution. It was for the Press itself to mend its ways and for the people to reject a vicious Press which disseminated false reports, rather than for Governments to control it.

Mr. GARCÍA BAUER (Guatemala) on a point of order submitted the following resolution (document A/C.3/182):

"The General Assembly,

"Whereas the basic arguments of resolutions A/BUR/86, A/C.1/219, A/C.1/220 and A/C.1/221 proposed in the First Committee by the delegations of the USSR,

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its fifth session, No. 74 (V).

qu'il est indéniable que ni son Gouvernement, ni la presse de son pays n'encouragent ou ne mènent une propagande en faveur d'une nouvelle guerre. Il estime que la campagne menée par la presse impérialiste est dirigée non seulement contre l'URSS, mais contre les Nations Unies elles-mêmes et contre tous les peuples de la terre. Il conclut en demandant l'adoption de la résolution de la délégation yougoslave.

La séance est levée à 18 heures.

SOIXANTE-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le samedi 25 octobre 1947, à 15 h. 15.*

Président: M. O. LANGE (Pologne).

31. Examen des recommandations à faire en vue d'empêcher la dissémination des informations calomnieuses qui nuisent aux bons rapports entre les Etats (documents A/C.3/162, A/C.3/180, A/C.3/182 et A/C.3/189)

M. DE MARCHENA (République Dominicaine) déclare que sa délégation votera contre la proposition de la Yougoslavie, car les principes de la liberté de la presse sont intangibles dans son pays, étant inscrits dans la Constitution. Il est entièrement d'accord avec les vues exprimées par Mme Roosevelt au cours de la séance précédente de la Troisième Commission. Étant donné, au demeurant, que le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale sur la liberté de l'information¹ et que cet ordre du jour a été également approuvé par la Troisième Commission lors de sa soixantième séance, M. de Marchena estime que la résolution de la Yougoslavie ne relève pas de la compétence de cette Commission. Cela est d'autant plus vrai que la résolution de la Yougoslavie est, en son essence, identique à la résolution de l'URSS, rejetée auparavant par la Commission. M. de Marchena se prononce contre la substance même de la résolution de la Yougoslavie. Il estime qu'il appartient à la presse elle-même de se corriger, et que c'est au peuple de rejeter la mauvaise presse répandant de fausses nouvelles, et non pas aux Gouvernements d'en instituer le contrôle.

M. GARCÍA BAUER (Guatemala) présente, sur un point d'ordre, le projet de résolution suivant (document A/C.3/182):

"L'Assemblée générale,

"Prenant en considération le fait que les thèses fondamentales des résolutions présentées dans les documents A/BUR/86, A/C.1/219, A/C.1/220 et A/C.1/221 qui ont été sou-

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa cinquième session, No 74 (V).

Australia, Canada and France respectively and resolutions A/C.3/162 and A/C.3/180 proposed by the delegations of Yugoslavia and France in this Committee are so similar that they make it necessary to recommend to the General Assembly a single resolution;

"Resolves to authorize the Chairman of this Committee to take the necessary steps for the holding of a joint session of Committees 1 and 3 for the purpose of studying the above-mentioned proposals and agreeing on a single text to be recommended as a resolution to the General Assembly."

Mr. RIBNIKAR (Yugoslavia) spoke against the Guatemalan proposal. The General Committee had instructed the Third Committee to consider the Yugoslav draft resolution¹. The Committee seemed to be in agreement as regards the principle of freedom of the Press and the necessity of suppressing abuses of that freedom. They were divided only on the interpretation of the wording and on the real significance of the Yugoslav resolution. He was not asking for censorship but for the effective establishment of the responsibility of media of information because nations had to be protected against slander.

The CHAIRMAN interrupted the representative of Yugoslavia in order to ask the Committee to vote on the question of whether the Guatemalan proposal should be treated as a point of order or as a resolution to be considered after the close of the general debate.

By 16 votes to 13 discussion of the draft resolution submitted by the delegation of Guatemala was postponed until after the general debate.

Mr. RIBNIKAR (Yugoslavia) resuming, agreed with Mrs. Roosevelt's statement made at the last meeting on the journalist's right to criticize so long as he based his criticism on actual facts, but suppression of the abuses practised by organs of information was imperative.

Mr. SAAD KAMEL (Egypt) supported the Yugoslav resolution. The Press was really free only when fully aware of its responsibilities. It ought voluntarily to renounce certain freedoms in the international interest. The United Nations ought to adopt certain international principles with regard to the suppression of abuses by the Press which could be included in the penal codes of each country. If the Yugoslav draft

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, General Committee, thirty-eighth meeting.

mises à la Première Commission respectivement par les délégations de l'URSS, de l'Australie, du Canada et de la France, et les résolutions présentées dans les documents A/C.3/162 et A/C.3/180 qui ont été soumises par les délégations de la Yougoslavie et de la France à la Troisième Commission, ont tant de similitude qu'elles imposent à l'Assemblée générale l'adoption d'une résolution unique,

"Décide d'autoriser le Président de la Troisième Commission à prendre les mesures nécessaires afin que soit tenue une réunion mixte des Première et Troisième Commissions ayant pour objet d'étudier les propositions énumérées ci-dessus et de mettre sur pied un texte unique de résolution à recommander à l'Assemblée générale."

M. RIBNIKAR (Yougoslavie) se prononce contre la proposition de la délégation du Guatemala. Il fait observer que l'Assemblée générale a chargé la Troisième Commission d'examiner le projet de résolution de la Yougoslavie¹. La Commission semble être d'accord sur le principe de la liberté de la presse et sur la nécessité de réprimer les abus de cette liberté. Le différend ne porte que sur l'interprétation du texte et de la portée réelle de la résolution de la Yougoslavie. M. Ribnikar ne demande pas qu'on applique la censure, mais qu'on établisse la responsabilité effective des organes d'information, car il s'agit de protéger les nations contre la diffamation.

Le PRÉSIDENT retire la parole au représentant de la Yougoslavie pour demander à la Commission de se prononcer sur la nature de la proposition du Guatemala. Il met aux voix la question de savoir si cette proposition doit être traitée comme un point d'ordre ou comme une résolution à examiner après la fin de la discussion générale.

Par 16 voix contre 13, la discussion du projet de résolution soumis par la délégation du Guatemala est renvoyée après la fin de la discussion générale.

M. RIBNIKAR (Yougoslavie) reprend la parole pour indiquer qu'il est d'accord avec la déclaration faite par Mme Roosevelt à la séance précédente sur la nécessité du droit de critique des journalistes lorsqu'il s'appuie sur des faits réels. Il souligne que les abus commis par les organes d'information doivent être réprimés d'urgence.

M. SAAD KAMEL (Egypte) se prononce en faveur de la résolution de la Yougoslavie. Il estime que la presse n'est vraiment libre que lorsqu'elle se rend pleinement compte de ses responsabilités. Elle devrait renoncer d'elle-même à certaines libertés dans l'intérêt international. Les Nations Unies devraient adopter quelques principes internationaux, relatifs à la répression des abus de la presse, qui pourraient

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Bureau, trente-huitième séance.

resolution were defeated, he would vote for the French draft resolution.

Mr. DEHOUSSE (Belgium) stressed the technical difficulties raised by the Yugoslav resolution. It was hard to give a precise legal definition of "false reports". They had to know what obligations the United Nations would assume, especially if it were a question of drafting an international convention. That was his first reason for opposing the Yugoslav resolution.

A second reason was that the principle of the freedom of the Press was expressly laid down in the Belgian Constitution.

Mrs. Roosevelt had shown, that the proper way to prevent abuses by media of information was wider dissemination of authentic news.

His delegation was going to submit to the International Conference on Freedom of Information a draft convention making it obligatory for the Press and radio to publicize the reports of the United Nations Secretariat on the work of the Organization .

He would vote for the French resolution if the representative of France would agree to the following amendments (document A/C.3/189).

"1. In the third paragraph of the preamble and part I, paragraph 1, insert after the words 'to combat' the words 'within the framework of the Constitution . . .',

"2. In the above-mentioned paragraphs omit the words: 'or tendentious'".

Mr. PANIKKAR (India) thought that the United Nations could not adopt measures likely to strangle public opinion. The safeguard of a free people was a free Press. Any proposal that might interfere with that freedom should be rejected.

But there was a difference between freedom to comment on news and licence to carry on propaganda directed against Governments, nations or racial groups. The Committee's concern should be to prescribe limits for propaganda. On the other hand it was not accurate to say that only those newspapers survived which honestly carried out their task of giving information; newspapers survived because they had financial backing. It must be realized that the Press had become a great industry; or rather that in these days it constituted a semi-independent power tending to control everyone's daily life.

There were some less obvious restrictions on freedom of information. The shortage of newsprint, for example, constituted another grave menace to the freedom of the Press. Thus, the United States was now absorbing sixty-one

être introduits dans la législation pénale de chaque pays. M. Saad Kamel indique que, dans le cas où la résolution de la Yougoslavie serait rejetée, il voterait pour la résolution de la France.

M. DEHOUSSE (Belgique) souligne les difficultés techniques que présente la résolution de la Yougoslavie. Il est difficile de donner une définition précise à caractère juridique, des "fausses nouvelles". Or, il faut savoir à quoi s'engageraient les Nations Unies, surtout s'il s'agit de rédiger une convention internationale. C'est la première raison pour laquelle M. Dehouze se prononce contre la résolution de la Yougoslavie.

Une seconde raison est que le principe de la liberté de la presse est expressément inscrit dans la Constitution belge.

M. Dehouze estime que Mme Roosevelt a montré la voie à suivre dans la lutte contre les abus des organes d'information: c'est un accroissement de la diffusion des nouvelles vraies.

La délégation belge soumettra à la Conférence internationale sur la liberté de l'information un projet de convention contenant l'obligation, pour la presse et la radio, de rendre publics les communiqués du Secrétariat des Nations Unies décrivant les travaux de l'Organisation.

M. Dehouze voterait pour la proposition de la France si le représentant de la France acceptait les amendements suivants (document A/C.3/189):

"1. Au troisième alinéa du préambule, et au premier alinéa du paragraphe premier, après les mots "pour lutter" ajouter: "dans le cadre constitutionnel".

"2. Aux deux alinéas précédents, supprimer les mots: "et (ou) tendancieuses".

M. PANIKKAR (Inde) estime que les Nations Unies ne peuvent adopter des mesures tendant à juguler l'opinion publique. La sauvegarde d'un peuple libre est une presse libre. Toute proposition pouvant porter atteinte à cette liberté doit être rejetée.

Mais il y a une différence entre la liberté de commenter les informations et la licence de mener une propagande dirigée contre des Gouvernements, des nations ou des groupes raciaux. Ce dont la Commission doit donc se préoccuper, c'est de prescrire des limites à la propagande. D'autre part, il n'est pas exact de dire que les seuls journaux qui survivent sont ceux qui exercent honnêtement leur rôle d'informateurs; les journaux survivent parce qu'ils sont soutenus financièrement. Il faut bien constater, en effet, que la presse est devenue une grande industrie; mieux, qu'elle constitue de nos jours un empire semi-indépendant qui tend à contrôler la vie quotidienne de chacun.

Il y a des limites subtiles à la liberté de l'information. La pénurie de papier journal, par exemple, est une autre et grave menace à la liberté de la presse. Ainsi, les Etats-Unis absorbent actuellement soixante et un pour cent de

per cent of the world production of newsprint: surely a fairer share of that paper ought to be made available to the rest of the world?

The cinema, too, often through ignorance, became a medium of false or tendentious news and many countries were unable to use the same means to counteract those lies.

Hence, the Third Committee ought to take preventive measures against that evil if eradication proved impossible. For those reasons the Indian delegation supported the French resolution.

Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) said that the Yugoslav proposal with its object of preventing slanderous information capable of injuring friendly international relations and thus obviously aimed at safeguarding peace in accordance with the principles of the Charter of the United Nations, deserved the most careful examination by the Committee.

The effects of propaganda likely to maintain suspicion and hatred amongst the peoples could not be ignored. The Yugoslav resolution accordingly suggested some serious measures which it proposed that the United Nations should take.

At the present time slanderous information was being too willingly and widely diffused. The Indian delegation had just described how it affected his country. The USSR delegation considered it essential to draw the Committee's attention to such propaganda. Even now a campaign was on foot obviously designed to injure good relations between the United States and the USSR. The USSR was said to endanger international peace and he quoted at length from the mendacious propaganda directed against the USSR.

It was impossible to combat the repercussions of those false reports which were displayed on the front pages of the great organs of information, while the replies, the official corrections sometimes published by a few papers were relegated to their last pages. Those tendentious commentaries, those false reports were not just the work of a few journalists acting on their own initiative; they originated in the great news agencies. They always seemed to come from the same sources, they had a well-defined political purpose and they were not the result of accident.

That state of affairs had to be stopped. The legislative measures proposed by the Yugoslav delegation were indispensable. Not all national Constitutions provided measures for the prevention of slanderous information and for establishing the responsibility of news agencies and newspapers. The Third Committee which had almost unanimously adopted a resolution on the prohibition of obscene publications, should

la production mondiale de papier journal. Ne serait-il pas juste qu'une proportion plus équitable de ce papier fût mise à la disposition du reste du monde ?

Enfin, le cinéma lui-même se transforme parfois, souvent par ignorance, en un instrument d'informations erronées ou tendancieuses, et de nombreux pays se trouvent dans l'impossibilité de lutter par les mêmes moyens contre la propagation de ces mensonges.

La Troisième Commission a donc intérêt à prendre des mesures préventives contre ce mal, s'il se révèle impossible de le déraciner. C'est pourquoi la délégation de l'Inde appuie la proposition de la France.

M. ZORIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la solution proposée par la Yougoslavie dans le but de prévenir les informations calomnieuses susceptibles de nuire aux bonnes relations internationales, proposition dont le but évident est de sauvegarder la paix et qui s'accorde ainsi avec les principes de la Charte des Nations Unies, mérite d'être examinée avec la plus grande attention par la Commission.

Il est impossible d'ignorer les effets de la propagande qui tend à entretenir la méfiance et la haine entre les peuples. Aussi, la proposition de la Yougoslavie suggère-t-elle quelques mesures importantes qu'elle propose aux Nations Unies de prendre.

Les informations calomnieuses trouvent, en ce moment, une diffusion trop complaisante, trop large. La délégation de l'Inde vient d'en retracer les effets en ce qui concerne son pays. La délégation de l'URSS considère indispensable d'attirer l'attention de la Commission sur cette propagande. Une campagne est menée, en ce moment, dont le but évident est de nuire aux bonnes relations entre les Etats-Unis et l'URSS; d'après cette campagne, l'URSS menace la paix internationale. M. Zorin énumère de nombreux exemples précis de la propagande mensongère qui est faite contre l'URSS.

Il est impossible de lutter contre les répercussions de ces informations mensongères qui s'étaient à la première page des grands organes d'informations, alors que les réponses, les rectifications officielles, publiées parfois par quelques journaux, sont reléguées dans leurs dernières pages. Ces informations mensongères, ces commentaires tendancieux, ne sont pas seulement l'œuvre de quelques journalistes agissant de leur propre chef, ils émanent des grandes agences d'information. Ils semblent toujours provenir des mêmes sources, ils ont un but politique bien déterminé et ne sont point le fait du hasard.

Il est indispensable de mettre fin à cet état de choses. Les mesures législatives proposées par la délégation de la Yougoslavie sont indispensables. Tous les Etats, en effet, n'ont pas, inscrites dans leur Constitution, des mesures législatives destinées à prévenir les informations calomnieuses et à établir la responsabilité des agences et des journaux d'information. La Troisième Commission, qui a adopté, presque à l'unani-

similarly take measures to prevent the political corruption of mankind.

Certain attempts had been made to reject the Yugoslav resolution on the pretext that its effect would be to restrict freedom of expression. The measures proposed could not be prejudicial to a free Press; on the contrary they could only enhance its educative role in the spheres of politics and morals, and could not affect honest organs of information. They were aimed solely against those organs of the Press which hampered international understanding and co-operation.

Relying to the United States representative who had contended that the majority of the United States organs of information were in the hands of private and independent owners, he quoted a book by an American author on the United States Press as showing that the facts completely contradicted the contention of the delegation of the United States. The picture of the American Press as painted by an American journalist, determined, in Mr. Zorin's view, the attitude which the Third Committee should adopt in order to check the malpractices of the Press in relation to certain political problems.

It was no part of his intention to overthrow the systems in force in the United States or elsewhere. He merely sought to demonstrate that if, as the United States claimed, the Press in some countries was a kind of State monopoly, in the United States it was the monopoly of the big financiers.

The USSR delegation had no thought of intervening in the domestic affairs of this or that country: that was a matter for the peoples or Governments concerned. But it was for the Third Committee to take steps against a Press which threatened international security and good relations. Mrs. Roosevelt had acknowledged that certain irresponsible persons in the United States sometimes made statements which would have been better left unsaid. They must make up their minds whether they wanted that state of affairs to continue, to get worse or to disappear. It was quite possible to stamp out defamation and frustrate intrigues. It would perhaps suffice if each State were to decide on the measures it should take or for States to declare themselves openly against such propaganda. With that object in view the Yugoslav and French draft resolutions urged States to study and adopt certain legislative measures. He could not understand why certain representatives opposed those resolutions. The French representative had been absolutely right in stating that the peoples would not be able to understand how the Third Committee could adopt a negative attitude towards that problem. The question was clear: Were they in favour of defamation or against it; were they in favour of falsehood or truth? The answer seemed

mité, une résolution sur l'interdiction des publications obscènes, doit prendre également des mesures pour empêcher la perversion politique des hommes.

Certains efforts sont faits pour repousser la proposition de la Yougoslavie sous le prétexte qu'elle aurait pour effet de limiter la liberté d'expression. Les mesures proposées ne peuvent pas nuire à une presse libre, elles ne peuvent que relever, au contraire, son rôle d'éducatrice politique et morale; elles ne peuvent porter atteinte aux organes d'information honnêtes, elles visent seulement ceux qui empêchent l'entente et la collaboration entre les peuples.

Répondant à la représentante des Etats-Unis d'Amérique, qui prétend que la majorité des organes d'information des Etats-Unis sont entre les mains de propriétaires particuliers et indépendants, M. Zorin, citant l'ouvrage d'un auteur américain sur la presse des Etats-Unis, y trouve une contradiction totale entre les faits et les assertions de la délégation des Etats-Unis. Ce tableau de la presse des Etats-Unis, peint par un journaliste américain, conclut M. Zorin, détermine l'attitude que doit adopter la Troisième Commission pour prévenir les agissements de la presse relativement à certains problèmes politiques.

Il n'entre pas dans son intention de bouleverser les systèmes en vigueur aux Etats-Unis ou ailleurs. Il entend simplement démontrer que si, comme les Etats-Unis le prétendent, la presse est dans certains pays une sorte de monopole d'Etat, elle est aux Etats-Unis le monopole des grands financiers.

La délégation de l'URSS ne songe nullement à intervenir dans les affaires intérieures de tel ou tel pays. Cette intervention est l'affaire des peuples ou des Gouvernements intéressés. Mais il reste à la Troisième Commission à prendre des mesures contre une presse qui menace la sécurité et les bonnes relations internationales. Mme Roosevelt a reconnu que certaines personnes irresponsables font parfois, aux Etats-Unis, des déclarations qu'il vaudrait mieux taire. Il s'agit de savoir si l'on désire que cet état de choses continue, qu'il s'aggrave ou qu'il disparaît. Il est parfaitement possible de venir à bout de la calomnie, de déjouer les machinations. Il suffit peut-être que chaque Etat décide des mesures qu'il doit prendre, ou que les Etats se déclarent ouvertement contre une telle propagande. A cet effet, les projets de résolutions de la Yougoslavie et de la France proposent aux Etats d'étudier et de prendre certaines mesures législatives. M. Zorin ne comprend pas pourquoi certains représentants s'élèvent contre ces propositions. Le représentant de la France avait parfaitement raison quand il disait que les peuples ne comprendraient pas que la Troisième Commission pût adopter une attitude négative devant ce problème. La question est nette: Est-on en faveur de la calomnie ou contre elle, est-on en faveur du mensonge ou

obvious and the Committee should adopt measures for combating falsehood.

The resolutions did not call for the establishment of censorship, but invited Governments to study preventative measures and to determine, increase, and define the responsibility of organs of information.

The Belgian representative anticipated that the measures envisaged would raise technical difficulties; it would be hard to determine what was false, tendentious or libellous news; he claimed that the proposed wording was too vague to permit the Committee to adopt a resolution. Did not the Belgian Penal Code cover defamation? Was the American Penal Code also silent on that point? Transfer those texts to the international plane and what was the answer to the question before the Committee. If it was impossible to expose defamation, why did certain representatives express themselves in favour of the French proposal which was similar in substance to the Yugoslav proposal? Apparently, there was an over-riding desire to reject any proposal from Yugoslavia.

On a question of procedure, the United States representative had alleged that the Yugoslav resolution merely repeated a similar resolution already rejected by the Committee, but she had claimed that her Government was eager to tackle the problem frankly. In that case, let the Committee adopt the resolution instead of referring it to the Conference on Freedom of Information.

The USSR delegation urged the Third Committee to take a clear-cut position on the question before it and was convinced that the majority could not fail to express itself in favour either of the Yugoslav delegation's resolution or of that of the French delegation, which was essentially the same in substance.

He wished to correct a mistake in the simultaneous interpretation which one of his assistants had brought to his attention. He emphasized that he had not said that those who voted against the Yugoslav or the French resolutions would be, *ipso facto*, accomplices in the current defamatory campaigns. What he had said was that those who voted against the resolutions would find themselves associated willy-nilly with those defamatory campaigns.

Mr. GARCÍA BAUER (Guatemala) asked the Chairman how and when he intended to call on the Committee to deal with the Guatemalan resolution.

The CHAIRMAN announced that the Guatemalan resolution would be discussed, like the other draft resolutions, after the general discussion.

Mr. GARCÍA BAUER (Guatemala) pointed out that the very nature of his resolution gave it priority over the other resolutions. He refused to accept the reply of the Chairman, who, he

de la vérité ? Il semble que la réponse soit claire et que la Commission doive adopter des mesures pour combattre le mensonge.

Ces propositions ne demandent pas l'établissement d'une censure, elles invitent les Gouvernements à étudier des mesures préventives, à déterminer, augmenter, préciser la responsabilité des organes d'information.

Le représentant de la Belgique croit voir des difficultés techniques qui seraient soulevées par les mesures envisagées. Il juge difficile de déterminer les nouvelles fausses, tendancieuses ou calomnieuses. Il assure que les textes proposés sont trop imprécis pour que la Commission puisse adopter une résolution. Le Code pénal belge ne prévoit-il pas la calomnie ? Le Code pénal américain est-il, lui aussi, muet à cet égard ? Transposez ces textes sur le plan international, et vous avez la réponse à la question posée. Et s'il est impossible de déceler la calomnie, pourquoi certains représentants se prononcent-ils en faveur de la proposition de la France, dont le fond est similaire à celui de la proposition de la Yougoslavie ? Il semble que l'on veuille ici, avant tout, repousser toute proposition émanant de la Yougoslavie.

Evoquant une question de procédure, la représentante des Etats-Unis prétend que la proposition yougoslave n'est que la répétition d'une proposition semblable qui a été déjà rejetée par la Commission. Mais elle ajoute, pourtant, que son Gouvernement est impatient d'aborder franchement le problème. Que la Commission adopte donc la proposition aux voix au lieu de la renvoyer à la Conférence sur la liberté de l'information.

La délégation de l'URSS insiste pour que la Troisième Commission prenne nettement position sur la question qui lui est posée. Elle est convaincue, d'ailleurs, que la majorité ne peut que se prononcer en faveur de la proposition de la délégation yougoslave ou de celle de la délégation française, dont le fond est essentiellement le même.

M. Zorin rectifie une erreur de l'interprétation simultanée, qui lui a été signalée par l'un de ses assistants. Il souligne qu'il n'a point dit que ceux qui voteraient contre la proposition de la Yougoslavie ou la proposition de la France seraient, de ce fait, complices des campagnes de diffamation du moment. Il précise qu'il a dit que ceux qui voteraient contre ces propositions se verrait, qu'ils le veuillent ou non, associés à cette campagne de diffamation.

M. GARCÍA BAUER (Guatemala) demande au Président sous quelle forme et à quel moment il compte appeler la Commission à traiter de la résolution du Guatemala.

Le PRÉSIDENT annonce que la résolution du Guatemala sera discutée comme les autres propositions, après le débat général.

M. GARCÍA BAUER (Guatemala) fait remarquer que le caractère même de sa résolution lui donne priorité sur les autres propositions; il refuse d'accepter la réponse du Président et

considered, should announce there and then that the Guatemalan resolution would be examined first.

The CHAIRMAN declined to alter his ruling.

The meeting rose at 6 p.m.

SEVENTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 28 October 1947, at 11.15 a.m.*

Chairman: Mr. O. LANGE (Poland).

Temporary Chairman:

Mr. C. MALIK (Lebanon).

32. Discussion of recommendations to be made for the prevention of the dissemination of slanderous statements which are harmful to good relations between States (documents A/C.3/162, A/C.3/180, and A/C.3/182)

Mr. ZULOAGA (Venezuela) considered that the unanimous vote of the First Committee on the question of incitement to war (document A/C.1/224 and A/C.1/228) radically changed the position in regard to the matter under discussion. In view of that the draft resolution of the Guatemalan delegation (document A/C.3/182) should be amended. He did not agree with the opinion of some representatives that all political implications should be avoided in the discussions of the Third Committee. That was impossible.

The two draft resolutions submitted by Yugoslavia and France respectively were based on very similar principles and in view of that and of the unanimous decision of the First Committee every effort should be made to obtain a unanimous vote here also. To that end he proposed that the Committee should authorize its Chairman to take the necessary steps to appoint a small committee on which France, Yugoslavia and Belgium would be represented, the function of which would be to draft a single text.

He illustrated the particular importance of the question under discussion both for his country and for other nations of Latin America by reference to an editorial in the newspaper *PM* which stated that a diplomatic break between Argentina and the USSR was imminent.

Mr. DAVIES (United Kingdom) regretted that restraint and good humour had not always been maintained in the discussions and particularly deplored the tone of the speech made at the preceding meeting by the representative of the USSR. Certain of his statements and of

estime que ce dernier devrait annoncer dès maintenant que la résolution du Guatemala serait examinée avant les autres.

Le PRÉSIDENT maintient son point de vue.

La séance est levée à 18 heures.

SOIXANTE-DIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 28 octobre 1947, à 11 h. 15.*

Président: M. O. LANGE (Pologne).

puis M. C. MALIK (Liban)

32. Examen des recommandations à faire en vue d'empêcher la dissémination des informations calomnieuses qui nuisent aux bons rapports entre les Etats (documents A/C.3/162, A/C.3/180 et A/C.3/182)

M. ZULOAGA (Venezuela) estime que le vote unanime obtenu à la Première Commission sur la question de l'incitation à la guerre (documents A/C.1/224 et A/C.1/228) modifie profondément la situation de la question débattue ici. Etant donné ce fait, il estime que la résolution de la délégation du Guatemala (document A/C.3/182) devrait être modifiée. Il n'est pas d'accord avec l'opinion, soutenue par certains représentants, qu'il faille éviter toute implication politique au cours des discussions tenues au sein de la Troisième Commission. Cela, dit-il, est impossible.

M. Zuloaga souligne que les deux résolutions soumises à la Commission, la résolution de la Yougoslavie et la résolution de la France, procèdent de principes très similaires, et que, en considération de ce fait et de la décision unanime obtenue à la Première Commission, il conviendrait de tout mettre en œuvre pour arriver ici aussi à un vote unanime. A cette fin, il propose que la Commission autorise son Président à prendre les dispositions nécessaires pour la formation d'un comité restreint où seraient représentées la France, la Yougoslavie et la Belgique, et dont la mission serait de rédiger un texte unique de résolution.

Le représentant du Venezuela souligne l'importance toute particulière que la question en discussion présente, tant pour son pays que pour d'autres nations de l'Amérique latine, en faisant allusion à un éditorial du journal *P.M.* où il est mentionné qu'une rupture diplomatique entre l'Argentine et l'URSS serait imminente.

M. DAVIES (Royaume-Uni) regrette que les débats n'aient pas toujours gardé un caractère de mesure et de bonne humeur et déplore tout particulièrement le ton de la dernière intervention du représentant de l'URSS lors de la séance précédente. Certaines déclarations de ce dernier